



Les avantages et inconvénients de la colocation

Tu commences tes années étudiantes et tu recherches un logement pour septembre ? Plusieurs options s'offrent à toi et parmi elles, la colocation. La colocation est très répandue parmi les étudiants, on te donne dans cet article les principaux avantages et inconvénients de ce mode de vie.

Les avantages de la colocation Faire de nouvelles rencontres

L'un des avantages principaux de la colocation réside dans le fait de partager un espace de vie avec d'autres personnes. C'est un mode de vie idéal pour faire de nouvelles rencontres ! Tu peux décider de te mettre en colocation avec tes amis, mais aussi avec des gens que tu ne connais pas. Même si c'est davantage risqué, c'est aussi la meilleure manière de faire de nouvelles rencontres, notamment par biais de tes nouveaux colocataires.

C'est d'autant plus une bonne idée si tu es assez isolé(e), ou que tu études loin de ton cercle familial, de tes amis ou de ta ville natale.

Généralement, les colocations sont synonymes de grandes amitiés et de beaux moments de partage qui te permettront d'embellir tes années étudiantes. Habiter dans de plus grands espaces

Qui dit colocation dit aussi grands appartements ! Le *must* de la coloc c'est surtout de pouvoir vivre dans de plus grands espaces que si tu vivais seul(e). La colocation te permettra de gagner en confort de vie, en habitant dans un logement assez spacieux (notamment en vivant dans des espaces distincts). Si tu vis dans une ville où le prix de l'immobilier est élevé, alors la colocation est un bon plan ! Finis les studios de 18 m² à Paris pour 800€ par mois !

Certains appartements sont aussi conçus spécialement pour les colocations : grands frigos, salles de bain privatives, espaces de rangement dédiés à chacun, etc. Tu peux notamment te rendre sur le site de l'agence immobilière **Colocatère**, qui propose des logements à Rouen, Reims, Nancy, Lille et Toulouse !

Lire aussi : La sous-location, un bon plan ?

Faire des économies

Enfin, l'avantage principal de la colocation est financier : tu feras des économies puisque le principe de base, c'est le partage des frais. Le loyer par exemple sera divisé par le nombre de colocataires. Si tu as un appartement de 4 chambres pour 3 000€ (pour 4 personnes), alors tu ne paieras que 750€.

Mais ça ne vaut pas que pour le loyer : l'ensemble des frais sont répartis et notamment les charges ! Eau, chauffage, internet, assurance, etc. tout est aussi divisé en fonction du nombre d'occupants de l'appartement.

Certaines personnes en colocation divisent aussi leurs courses. Sinon, tu peux aussi t'aider d'applications comme Tricount pour gérer au mieux les dépenses de la colocation !

Les inconvénients de la colocation S'adapter aux différents mode de vie

Mais la colocation ce n'est pas que des avantages. L'un des principaux inconvénients réside dans la difficulté à s'adapter aux différents modes de vie de chacun de tes colocataires. C'est encore davantage le cas si tu décides de te mettre en colocation avec des étudiants que tu ne connais pas encore. Chacun doit apprendre à respecter les habitudes de vie des autres, ainsi que les règles communes instaurées dans les



espaces communs pour que tout se passe au mieux.

Une bonne chose à faire est d'établir dès le départ des règles pour que tout se passe bien (notamment sur les tâches ménagères ou les courses par exemple).

Lire aussi : Faire sa demande de logement Crous

Manquer d'intimité

Bien que la colocation rime avec partage des tâches, cela rime aussi avec partage des espaces communs. Pour que tout se passe au mieux, il est important que l'espace individuel de chacun soit respecté et préservé. Les règles évoquées plus haut sont importantes pour tenter d'améliorer ce point. Vous pouvez par exemple établir un code couleur pour les espaces de stockages de la nourriture, ou bien pour la salle de bains, ou décider que tous les appels téléphoniques se font dans la chambre de chacun.

La clause de solidarité

Enfin, le dernier inconvénient est économique. Il s'agit de la clause de solidarité incluse dans le bail de colocation. Cette clause lie la responsabilité financière des locataires au regard des obligations du bail. Pour faire simple, cette clause stipule que les colocataires doivent être solidaires financièrement entre eux, notamment si l'un des colocataires ne paie pas son loyer.

Pour faire face à ce biais, les appartements destinés aux colocataires qui proposent des offres de logement individuelles (chacun paie son propre loyer, "sa chambre"), ou les espaces de co-living sont une bonne option.

